
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Le site de Niort

La Faculté de Droit de l'Université de Poitiers organise à Niort (75 km à l'ouest de Poitiers) un enseignement universitaire de type professionnel constituant un parcours complet en droit des assurances.

La filière Droit des Assurances doit à la volonté conjuguée des pouvoirs publics et de l'Université de Poitiers d'avoir été mise en place il y a plus de 25 ans. Rapidement, il parut naturel de créer à Niort une filière universitaire répondant à des préoccupations et des besoins locaux. L'existence à Niort des sièges des principales mutuelles d'assurance conduisit donc à organiser la filière autour de diplômes professionnalisants en assurance, de manière générale, en droit des assurances plus particulièrement.

Organisée dans les cadres de la Licence en droit, parcours "Droit et techniques de l'assurance" et, depuis la rentrée 2012, du Master mention Droit du patrimoine, spécialité "Droit des assurances", notre filière présente depuis 2002-2003 (année d'ouverture du DESS) un **parcours complet en droit des assurances, de la 1^{ère} à la 5^{ème} année, unique en France**. L'ensemble du master fait l'objet d'une cohabilitation avec l'Université de La Rochelle. La deuxième année proposait depuis la rentrée 2008 deux parcours : le parcours Assurance et responsabilité, qui était déjà existant, auquel s'ajoutait un parcours "Assurance et épargne", certains enseignements étant communs aux deux. Il n'y a plus désormais deux parcours, mais un seul, inspiré plus largement du parcours responsabilité et, pour partie, du parcours épargne.

La 2^{ème} année du master est ouverte à la voie de l'apprentissage et permet aux étudiants apprentis d'associer une formation pratique continue, tout au long de l'année, à leurs enseignements théoriques.

Cette délocalisation de la Faculté de droit de Poitiers constitue l'une des composantes du Pôle universitaire de Niort ([PUN](http://pun.univ-poitiers.fr/) [http://pun.univ-poitiers.fr/]), qui comprend, outre l'UFR Droit, l'IAE, l'IRIAF, l'IUT et l'ESPE. Toutes ces formations sont regroupées sur un site unique, à Niort-Noron (photos ci-dessus).

La formation est placée sous la responsabilité pédagogique du Doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, également responsable de cette formation délocalisée, le professeur [Joël MONNET](mailto:joel.monnet@univ-poitiers.fr) [mailto:joel.monnet@univ-poitiers.fr], assisté d'un ingénieur d'études, [Vincent BEAULIEU](mailto:vincent.beaulieu@univ-poitiers.fr) [mailto:vincent.beaulieu@univ-poitiers.fr], et d'un conseil scientifique constitué d'enseignants et de professionnels de l'assurance.

La formation bénéficie du soutien fort des collectivités locales, le [Conseil général des Deux-Sèvres](http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/default.aspx) [http://www.deux-sevres.com/deux-sevres/default.aspx], la [Communauté d'Agglomération du niortais](http://www.agglo-niort.fr/) [http://www.agglo-niort.fr/], et la [Ville de Niort](http://www.vivre-a-niort.com/) [http://www.vivre-a-niort.com/]. Elle accueille des étudiants désireux de suivre une formation juridique spécialisée en droit des assurances, au contact d'enseignants universitaires d'une part, d'intervenants professionnels d'autre part.

Renseignements:

Filière Droit des assurances

11 rue Archimède - 79 000 NIORT

tél : 05 49 24 45 47

Secrétariat :

droit.niort@univ-poitiers.fr [mailto:droit.niort@univ-poitiers.fr]

